

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Jeudi 9 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : x 15

Date de convocation : 26 mars 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Stephane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE, Véronique THiant.

Absents/excusés : Marie-Cécile ABBAS (pouvoir à Jean-Marie MARCHAND), Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO).

Secrétaire : Véronique THiant

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260409-2026_14-DE

N° 2026-14 : Approbation du compte financier unique – budget « Commune » de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Damien GAUTHIER, Maire nouvellement élu, délibérant sur le compte financier unique 2025 « Commune » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, ancien Maire, et présenté par Madame Églantine ALLIOT, 1^{ère} Adjointe.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Commune ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte financier unique ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2025	719 618,61 €	904 288,90 €
Recettes 2025	801 468,44 €	529 054,25 €
Résultat de l'exercice	81 849,83 €	- 375 234,65 €
Résultat 2024 reporté	422 480,56 €	168 553,11 €
Résultat de clôture	+ 504 330,39 €	- 206 681,54 €
Restes à Réal. Dépenses		104 336,11 €
Restes à Réal. Recettes		497 808,07 €
Résultat cumulé	+ 504 330,39 €	+ 186 790,42 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du comptable public relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le Maire,
Damien GAUTHIER

